



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD		X		
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	Pouvoir à Hugues Clément
Emilie ROUX			X	Pouvoir à Raphaël Boucardeau
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Nadia Caillaud
Amandine GUILLAUME			X	Pouvoir à Dominique Hyvernaud
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h15.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 et du 3 novembre 2023

Approbation des PV à l'unanimité. Il sera ajouté au procès-verbal du 3 novembre 2023 les noms des personnes s'étant abstenues et opposées sur les différents points soumis à délibération.

Présentation du dispositif « Vigilance citoyenne » par la Gendarmerie

La Gendarmerie propose à la commune d'Aigre de participer au dispositif « Vigilance citoyenne » qui vise à défendre les atteintes aux biens. Une réunion publique de présentation du dispositif pourra être organisée au cours de laquelle des référents pourront être désignés par secteur. Les référents seraient en contact avec 2 gendarmes de la COB D'Aigre. Accord de principe du Conseil municipal.

ATTRACTIVITÉ

Acquisition de l'ensemble immobilier du siège de l'ancienne CDC du Pays d'Aigre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de communes Cœur de Charente souhaite vendre les bâtiments de l'ancien siège de la CDC du Pays d'Aigre, situés 10 rue du Pont Raymond à Aigre. Il rappelle les échanges lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre dernier et la proposition d'acquisition à 150 000 €.

Après une nouvelle contre-proposition à 204 000€, une proposition de compromis est faite à 180 000€ comme proposé initialement par la commission Attractivité.

Le Conseil Municipal accepte (2 voix contre : Patricia RANOUIL et Amandine GUILLAUME) d'acquérir les locaux de l'ancienne CDC d'Aigre au prix de 180 000 €, soit 60 000€ à payer en trois exercices budgétaires (à partir de 2024, année où seront payés les frais de Notaire. Les associations installées dans les locaux y resteront (ADMR, AFRIPA, Chemin du hérisson, Auto-école solidaire d'Emmaüs). Le fonctionnement du site (conventions d'occupation, loyers, travaux à envisager), sera étudié en groupe de travail composé de : Renaud COMBAUD, Brigitte FOURE, Evelyne BERTRAND, Emilie ROUX, et Christophe TIPHONNET lorsque des travaux seront évoqués. Une des priorités sera de créer un cheminement d'accès à l'école Notre-Dame et de sécuriser les entrées et sorties de l'école.

Pour information, la valeur du bien à l'état de l'actif de la communauté de communes s'élève à la somme de 340 000 €.

Lotissement Valtaud : Présentation de l'analyse des offres

Le Maire rappelle la consultation lancée pour l'aménagement du lotissement Valtaud à Villejésus en deux lots : Lot 1 : Aménagement voirie et VRD et Lot 2 : aménagement paysager.

Il présente l'analyse des offres (la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 13 novembre et le 27 novembre) et informe que les entreprises retenues sont ARE TP (Jarnac) sur le lot 1 pour la somme de 218 676.10 € HT, et Les Jardins de l'Angoumois (Montemboeuf) sur le lot 2 pour la somme de 24 064.50 € HT.

Mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard : Présentation de l'analyse des offres

Le Maire rappelle la consultation lancée pour une mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard. Trois architectes ont été consultés.

A l'issue de l'analyse des offres (la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 13 novembre), une seule offre a été reçue, de Nicolas GENAUD, pour un montant de 7800€ TTC. Elle est donc retenue. Pour rappel, cette étude est financée à hauteur de 65% dans le cadre du Programme « Petites villes de demain » (50% Banque des territoires + 15% Conseil départemental).

Bail avec « La Poste Immo »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges lors de la réunion du mois d'octobre, concernant le bail signé avec La Poste Immo pour les locaux de la poste. Le bail est arrivé à expiration et doit être révisé. Les modifications prendront en compte la suppression de la Maison de services au public dans les locaux, l'élévateur sera intégré, les surfaces occupées seront réajustées, la répartition de la charge des fluides entre la locataire du logement et les bureaux sera revue.

Des travaux sont envisagés (remplacement des huisseries et changement du mode de chauffage), à la suite le loyer pourrait être révisé. Le loyer actuel est de 376 € par mois. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal à ce sujet. Brigitte Fouré propose de fixer le loyer mensuel à environ 500 €, en fonction de l'augmentation permise par les conditions du bail (1 voix contre : Christophe TYRE).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Fonctionnement du service technique

Le Maire et le Maire-Adjoint rappellent les échanges lors du Conseil municipal d'octobre, concernant l'organisation du service technique. Monsieur Benoit TARDY a fait savoir qu'il ne donnait pas suite à sa demande de passage à temps partiel. Le recrutement d'un chef de service en 2024 est maintenu afin de préparer les tuilages de départs en retraite.

Entretien mutualisé d'un chemin avec la commune de Mons

Le Maire présente le courrier de la commune de Mons, qui accepterait de mutualiser avec la commune d'Aigre, l'entretien du chemin de Marcillac à Aigre passant au-dessus du bois de Montbrun.

Cette sollicitation était une proposition des membres de la Commission Cadre de vie, et s'inscrit dans la continuité des chemins mitoyens entretenus d'un commun accord avec la commune de Mons.

Accord du Conseil Municipal. Les crédits seront prévus au BP 2024.

AFFAIRES SCOLAIRES

Avancement du projet de mutualisation de la restauration scolaire – fonctionnement du service de restauration

Comme évoqué lors de précédentes réunions, et pour donner suite au projet de mutualisation de la restauration scolaire avec le collège, une étude technique de faisabilité a eu lieu mercredi 22 novembre par les équipes du Conseil départemental, au collège. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus, mais il apparaît que ce projet est réalisable.

Philippe Bras, cuisinier est en arrêt de travail jusqu'au 22 décembre prochain. Il a présenté une demande rupture conventionnelle. Le rendez-vous est fixé le 11 décembre prochain.

Le Maire a sollicité l'EHPAD Habrioux pour une convention de mise à disposition d'une personne pouvant assurer le remplacement du cuisinier jusqu'à la fin de l'année scolaire. En effet, les cuisines de l'EHPAD sont actuellement en travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de l'établissement, et le personnel a été redéployé notamment à la cuisine centrale de Girac. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'EHPAD Habrioux pour la mise à disposition d'un agent. Les crédits seront inscrits au budget 2024.

Clôture du budget de la caisse des écoles : versement de l'excédent au budget communal et transfert de l'actif

A la suite de la décision du Conseil Municipal de clore le budget annexe de la caisse des écoles (dédié à la restauration scolaire, qui fait désormais l'objet d'un suivi en comptabilité analytique), les dernières écritures budgétaires ont été passées sur 2023 (annulation des titres de recettes impayés en cantine et réémission sur le budget communal). L'excédent de clôture définitif peut être versé au budget communal.

L'actif pourra être transféré au terme des trois ans sans écritures sur le budget de la caisse des écoles, au moment de la clôture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les écritures comptables pour le reversement de l'excédent du budget de la caisse des écoles au budget communal pour la somme de 38 686€.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Projet de réhabilitation des vestiaires du club de football

Dans le cadre des échanges en commission « Animation du territoire » et dans le cadre du groupe de travail avec l'AS Aigre pour une rénovation des vestiaires du stade football, la commune d'Aigre a sollicité l'Agence Technique de la Charente afin de lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et de déterminer le montant de l'enveloppe travaux nécessaire à la rénovation et à la réorganisation des vestiaires. Les travaux envisagés par la commune consistent en la création de nouveaux vestiaires, pour une superficie totale du bâtiment d'environ 117 m². L'estimatif ATD s'élève à la somme de 250 828€ HT. Le Maire et la conseillère municipale déléguée font part des discussions avec l'AS Aigre à ce sujet, et des subventions potentiellement mobilisables (DETR : 125 000 €, District : 25 000€, Fédération Française de football : 25 000 €, Conseil départemental : 24 500 €).

Le Conseil Municipal accepte de lancer le projet de création de nouveaux vestiaires de football (1 abstention : Christophe TYRÉ). Olivier Geoffrion, Président du Club de football ne prend pas part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Mise à jour de la composition des commissions et de la liste des représentants dans les organismes extérieurs

Pour tenir compte de certaines demandes, des modifications de commissions communales et de représentants dans les organismes extérieurs sont proposées, à savoir :

- Retrait d'Hugues CLEMENT (titulaire) de la Commission appel d'offres. Il sera remplacé par Christian MEGRET.
- Retrait de Renaud COMBAUD (suppléant) du Syndicat mixte de la Fourrière. Il sera remplacé par Christian MEGRET.
- Nathalie RENARD intègre la commission Animation du territoire ».

Avis favorable du Conseil municipal.

Classement et dénomination des voies publiques.

Le Maire rappelle les échanges en Conseil municipal, concernant la mise à jour du tableau de classement de la voirie d'une part, et la dénomination des voies publiques d'autre part. Il présente le travail effectué par le groupe de travail qui avait été constitué en conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte les modifications proposées.

Les habitants seront notifiés des nouvelles dénominations des voies, et pourront être accompagnés par les agents de l'Espace France Services en cas de changement d'adresse. De nouvelles plaques de rues seront commandées.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2022

Le rapport est adopté à l'unanimité et sera consultable au secrétariat de la Mairie.

Décision modificative budgétaire

Le Maire présente les opérations à réajuster en dépenses et en recettes d'investissement, et l'intégration du reversement de l'excédent de 38 686.00 € du budget de la caisse des écoles au budget principal. Accord du Conseil municipal.

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics

Des décrets successifs ont instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle facultative dans la fonction publique territoriale, en fonction de la rémunération brute des agents sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant maximum de la prime varie de 300 € à 800 €.

Le Maire présente le tableau des agents et le montant maximum autorisé par agent pour la prime pouvoir d'achat exceptionnelle. Il fait part des échanges en commission « Administration générale » à ce sujet. Le Conseil Municipal doit donner son avis avant saisine du Comité technique du CDG 16.

Le Conseil Municipal décide de verser une prime pouvoir d'achat exceptionnelle de 300 € à chaque agent.

Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux

Le Maire rappelle la délégation suivante « 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation » accordée au Maire par délibération du 7 octobre 2022. Le décret 2023-523 du 29/06/2023 a fixé un seuil à 100 € par titre pour les communes.

Le Conseil Municipal accepte de fixer le seuil à 100 € par titre pour les admissions en non-valeur dans le cadre des délégations accordées au Maire.

Référent déontologue des élus

La loi 2022-217 du 21 février 2022 a institué un « référent déontologue » chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologique. Le centre de gestion de la Charente dispose déjà de cette mission et propose aux collectivités par délibération de mutualiser cette mission et de désigner les référents proposés. Le référent déontologue serait rémunéré par le centre de gestion uniquement en cas de traitement d'un dossier.

Accord du Conseil Municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

2023-15 – Autorisations mandats spéciaux Congrès des Maires

2023-16 - Renouvellement d'adhésions aux associations

2013-17 - Décision modificative

Questions diverses

- Maître Thomas Calmels (Angoulême) défendra la commune dans l'affaire opposant la commune aux Consorts Réveillaud sur la situation du Chemin rural de Crève-Cœur.
- Une main courante a été déposée par un agent communal, avec l'appui de la municipalité, à la suite du comportement d'un habitant.
- Une procédure de péril est engagée concernant la longère située Impasse du Ballet.
- Une mise en demeure de nettoyer son terrain a été transmise à la propriétaire du terrain le long du city stade.
- Amélie Noireau a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas renouveler son CDD de 5 heures (entretien de locaux) à la commune d'Aigre, qui se termine le 31/12/2023. Le Maire informe les élus que ses heures peuvent être re-réparties avec les agents en poste.
- Le Maire a sollicité Me Begeault-Bazire au sujet de la parcelle en indivision entre la commune et un particulier au Renclos (AL 89) et affectée à la voirie communale. Elle le contactera à ce sujet. Concernant la parcelle AH 756, impasse privée (en indivision entre 3 propriétaires dont 2 décédés) située dans la continuité de la Rue de la Gendarmerie, la proposition de l'incorporer au domaine public après enquête d'utilité publique en indivision apparaît la plus judicieuse.
- Le Maire présente les échanges avec les services de l'Etat et la communauté de communes, concernant le projet de Bois Billon, et informe avoir fait part des demandes exprimées par le

Conseil municipal. La situation du Chemin pourrait faire l'objet d'un partenariat avec la communauté de communes et d'un financement de l'Etat.

- Comme convenu en commission, le Maire a sollicité l'Agence technique départemental pour étudier le projet de restructuration de l'école élémentaire. Une première réunion a eu lieu avec les enseignantes, une restitution est prévue en janvier. Les demandes de subventions seront présentées au plus tôt, avec les études en 2024 et un début des travaux souhaité en 2025.
- Le SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre envisage la création d'une quatrième classe en raison des nombreuses inscriptions d'enfants en classe de Toute Petite Section. Un programme de travaux est en cours de constitution, il fera l'objet de demandes de subventions, et une participation des communes sera sollicitée conformément aux statuts du SIVOS. Les élus sont en attente de l'avis de l'Education nationale.
- La réfection du trottoir devant La Poste est en cours de réalisation par l'entreprise Bernard TP pour la somme de 7664.34 €. Les travaux de reprise de voirie sont en cours dans différentes rues (rue du logis, route de Mons, rue de La Rochefoucauld à Aizet, place Notre Dame de Villejésus, rue Torse, route des Cagouilles en contrebas de la Mairie) pour la somme de 9 546.11 € TTC par l'entreprise Bernard TP.
- Le plateau aux granges a été repris gracieusement par l'entreprise SCOTPA. Le Maire remercie Christophe Tyré (BETG) qui a sollicité l'entreprise, comme demandé par le Conseil municipal.
- Le Maire rappelle la crue et les vents violents du 9 novembre dernier : quelques dégâts ont été constatés, dont un arbre tombé au milieu du cours d'eau derrière la quincaillerie Dard). Les travaux de sciage et déblaiement ont été réalisés par les agents du SMABACAB.
- Le Maire rappelle la démarche avec le Lions Club et le collège d'Aigre pour l'installation des panneaux « Si tu prends ma place, prends mon handicap ». Les plaques ont été posées par les agents communaux.
- Le Maire annonce le résultat de la consultation lancée par le SDEG, avec une baisse de 76% du tarif de l'électricité. La Société EKWATEUR est titulaire du marché.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'aviculture a été dissoute. Le matériel est transféré au Comité foire, puis sera stocké dans un local communal avec convention.
- Les prochains événements sont rappelés : Marché de Noël, Téléthon, Gouter de Noel des enfants, Cérémonie des vœux.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 2 février
- Le-Xuan Lairaud informe les membres du Conseil municipal que le projet éolien de Marcillac-Lanville a reçu un avis favorable de la Préfecture. Elle rappelle que 80% des communes concernées ont émis un avis défavorable (19 communes sollicitées, 15 ont donné leur avis et seules 3 sont favorables) auquel doit s'ajouter l'avis défavorable de la CDC du Rouillacais et de Cœur de Charente ; 83,4% des élus locaux ont émis un avis défavorable (sur un total de 242 élus ayant voté) ; sans oublier l'opposition très ferme de "la Ligue de Protection des Oiseaux" , des "Bâtiments de France" et d'une majorité de Collectivités. Elle estime que ce projet, s'il voit le jour, sera une véritable catastrophe écologique, mais aussi économique pour notre Territoire, un désastre pour le prieuré Notre-Dame de Lanville. Elle demande s'il est possible que la Commune intente avec les autres communes, un recours contre cet avis favorable auprès de la Préfète. Le Maire indique que la décision préfectorale n'ayant pas été formulée, il n'est pas possible d'intenter une action à ce jour. Il propose de solliciter un rendez-vous avec Madame la Préfète, en présence de plusieurs membres du Conseil municipal. Avis favorable.
- Nathalie Renard rappelle que le Syndicat mixte de la Fourrière ne propose plus de campagne de piégeage, en raison de différends avec le Refuge et les services de l'Etat sur les autorisations vétérinaires. Il est possible de conventionner directement avec le Refuge pour l'accueil des chats de moins de 6 mois. Avis favorable du Conseil municipal.
- Le Maire rappelle la naissance de Jade Boucardeau, fille d'Emilie Roux et Raphaël Boucardeau, le 16 novembre dernier. Il remet à Raphaël le nounours offert par la Municipalité ; un cadeau est également offert par les membres du Conseil municipal.

Fin de la séance à 22 heures.